

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 juin 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 25

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Ravier et Mme Blin

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 14, après la première occurrence de la référence :

« L. 212-1 »,

insérer les mots :

« , dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.